



**NOUVELLE SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE (dossiers signalétiques des marques en annexe)**

Habillage des bandeaux de façades existants avec des panneaux en tôles d'aluminium laquées aux couleurs des marques.  
 Noms de marque en lettres caissons découpées et écussons rétro éclairés par des lampes leds.  
 Les marques FIAT/JEEP (nouvelles marques):  
 - bandeaux h ± 120cm sur haut vitrine laqué en gris clair RAL 9006 ou gris foncé avec logo ou écussons des marques  
 - de part et d'autre de l'entrée et contre la façade, 2 petits totems h250cm x l100cm avec logos des marques  
 - en limite de propriété 2 totems en tôles gris clair avec logo ou écusson des marques : h 5,0m L 1,2m l 0,4m  
 - à l'extrémité gauche, un poteau h 500cm avec 3 panneaux de service h102cm x L81cm et logos

La marque NISSAN (marque existante)  
 - bandeaux h ± 120cm sur haut vitrine laqués en blanc RAL 9005  
 - sur le dessus de l'entrée, un fronton en tôles laquées rouge RAL 3001  
 - en limite de propriété 1 nouveau totem en tôles gris RAL 9006 et rouge RAL 3001 avec écusson de marque : h 5,0m L 1,2m l 0,4m  
 - à côté du totem un panneau directionnel de services en tôles laquées rouge RAL 3001 : h 120cm L 79cm l 18cm

**PERMIS D'URBANISME**

**MAITRE DE L'OUVRAGE**  
 ZONING MOTORS sa  
 26, Chaussée de Bruxelles B-1472 GENAPPE

**OBJET**  
 FJAN Nissan Braine-Le-Comte  
 Nouvelle signalétique des marques : bandeaux de façade, enseignes, totems, panneau directionnel et poteau de service

**TITRE DU PLAN**  
**FACADES NOUVELLE SIGNALÉTIQUE**

**CHANTIER**  
 67, Chaussée de Bruxelles B-7090 Braine-Le-Comte  
 Braine le Comte 2<sup>ème</sup> DIV. Sect. B n°38N

**ARCHITECTURE**  
 CAUWE DAMIEN ARCHITECTE  
 inscrit à l'Ordre des architectes de la Province du Brabant

**ATTACHE**  
 Atelier d'architecture privée-commerciale publique-industrielle d'intérieur-de jardin design et graphisme depuis 1977

**MODIFICATIONS**

MODIFICATIONS	DATE
A	20/01/2021
B	
C	
D	
E	
F	
G	

**CHANTIER**

dessin	contrôle	échelle(s)	date
CD	CD	1/100	30/12/2020

**REF. FJAN**  
 signalétique

**pour accord**

Le Maître de l'Ouvrage	Le Bureau d'Etude	L'Entrepreneur
------------------------	-------------------	----------------

Afin que l'architecte de projet puisse poursuivre sa mission, le Maître de l'Ouvrage doit Informer par lettre recommandée de façon par le Collège Communal du permis d'urbanisme délivré en date du ... et de son intention de poursuivre les travaux. Le Maître de l'Ouvrage qui omettra les travaux sans prévenir l'architecte prendra la responsabilité des travaux qui seront réalisés contrairement à la loi, sans le contrôle d'un Architecte. L'Architecte de projet ne réserve le droit de percevoir ses honoraires pro rata des travaux effectués avant la date de notification de la décision de refus de permis d'urbanisme délivré par le Collège Communal.

Toutes les dimensions sont en plan sauf indication contraire. Les hauteurs doivent être contrôlées et vérifiées par l'Entrepreneur. Plus d'information, aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans l'autorisation écrite de l'architecte de projet. Tous les matériaux et les couleurs doivent respecter les compositions, qualité et état en vertu des prescriptions des normes en vigueur, au cahier spécial des charges et en conformité avec toutes les prescriptions et réglementations qui ont fait l'objet du permis d'urbanisme en question.